



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/47/449
S/24566
16 septembre 1992
FFANCAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-septième session
Points 30, 35, 46, 55, 60, 61, 82
et 131 de l'ordre du jour provisoire*
QUESTION DE PALESTINE
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
CONSEQUENCES DE L'OCCUPATION DU KOWEIT
PAR L'IRAQ ET DE L'AGRESSION
IRAQUIENNE CONTRE LE KOWEIT
CREATION D'UNE ZONE EXEMPTÉ D'ARMES
NUCLEAIRES DANS LA REGION DU
MOYEN-ORIENT
ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES
(BIOLOGIQUES)
DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET
COOPERATION INTERNATIONALE EN VUE
D'ELIMINER LA PAUVRETE DANS LES
PAYS EN DEVELOPPEMENT
RAPPORT DE LA COMMISSION DU DROIT
INTERNATIONAL SUR LES TRAVAUX DE
SA QUARANTE-QUATRIEME SESSION

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-septième année

Lettre datée du 15 septembre 1992, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration qui a été rendue publique à l'issue de la sixième réunion des ministres des affaires étrangères des Etats de la Déclaration de Damas, qui s'est tenue les 12 et 13 rabî al-awwal de l'hégire (soit les 9 et 10 septembre 1992), dans la ville de Doha (Etat du Qatar).

* A/47/150.

92-44401 0379R (F) 170992 170992 200992

/...

A/47/449
S/24566
Français
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 30, 35, 46, 55, 60, 61, 82 et 131 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Hassan Ali Hussain AL-NI'MAH

/...

ANNEXE

Déclaration de la sixième Réunion des ministres des affaires
étrangères des Etats de la Déclaration de Damas, rendue
publique à Doha le 10 septembre 1992

Leurs Altesses et leurs Excellences, les ministres des affaires étrangères des Etats de la Déclaration de Damas, ont tenu les 12 et 13 rabî al-awwal de l'hégire (soit les 9 et 10 septembre 1992), dans la ville de Doha (Etat du Qatar) leur sixième Réunion sous la présidence du Ministre des affaires étrangères de l'Etat du Qatar, S. E. le cheikh Hamad Bin Jasim Bin Jabar Al Thani.

Etaient présents à la Réunion :

- S. E. le cheikh Hamdan Bin Zayed Al-Nahyan, Ministre d'Etat aux affaires étrangères des Emirats arabes unis;
- S. E. le cheikh Muhamad Bin Mubarak Al-Khalifak, Ministre des affaires étrangères de l'Etat de Bahreïn;
- S. A. R. le Prince Saud Al-Faisal, Ministre des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite;
- S. E. M. Farouk Al-Shara', Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne;
- S. E. M. Yousef Bin Al-Alawi Bin Abdulla, Ministre d'Etat aux affaires étrangères du sultanat d'Oman;
- S. E. Al-Salem Al-Sabah, Vice-Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de l'Etat du Koweït;
- S. E. M. Amre Moussa, Ministre des affaires étrangères de la République arabe d'Egypte.

A l'issue de la Réunion, les ministres des affaires étrangères ont fait la déclaration suivante :

"Animés par une foi profonde et la détermination d'affronter les périls, les défis et les problèmes auxquels la nation arabe est confrontée dans cette étape de son histoire et désireux de renforcer les relations entre leurs pays en vue d'atteindre cet objectif, les ministres ont réaffirmé la Déclaration de Damas qui est l'expression de la détermination de leurs huit Etats de mener, sur le plan arabe, une action conjointe qui est nécessaire et importante car elle constitue le moyen le plus sûr de préserver les intérêts de la nation arabe ou d'assurer son avenir. La Déclaration renferme les principes qui permettront de réaliser un nouvel ordre arabe qui sera déterminé dans le cadre de la Ligue des Etats arabes et auquel participeront les autres Etats arabes qui partagent les objectifs de la Déclaration. Cela s'effectuera selon des

/...

modalités qui permettraient de préserver les principes de l'acte constitutif de la Ligue des Etats arabes et de respecter les dispositions du Traité de défense arabe commune et de coopération économique entre les Etats de la Ligue, qui constitue le fondement de l'organisation des activités arabes.

Les ministres des affaires étrangères ont examiné l'évolution des efforts de paix, écoutant à ce sujet l'exposé du Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, S. E. M. Farouk Al Shara'. Ils ont déclaré qu'il suivraient avec intérêt les efforts visant à mettre fin au conflit arabo-israélien et à parvenir à un règlement global, durable et juste de la question de Palestine sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et du principe de l'échange de territoires contre la paix. A cet égard, les ministres ont rendu hommage aux efforts déployés par les organisateurs de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

Les ministres ont pris note avec une extrême satisfaction des efforts déployés par les parties arabes aux négociations bilatérales en vue de parvenir à la paix et se sont pleinement félicités des positions positives qui ont été exprimées dans le document présenté par la délégation de la République arabe syrienne au cours de la dernière série de négociations bilatérales tenues à Washington.

Les ministres ont affirmé qu'une paix durable, globale et juste ne pourrait s'instaurer que si Israël se retire de l'ensemble des territoires arabes occupés, y compris Jérusalem et le Golan et permet au peuple palestinien d'exercer son droit légitime à l'autodétermination.

La paix étant un tout indivisible, les solutions partielles ne peuvent garantir la stabilité, la sécurité et la prospérité dans la région. Aussi, les ministres ont-ils exprimé leur appui et leur soutien sans réserve aux positions exprimées par les parties arabes aux négociations bilatérales de paix, par lesquelles ceux-ci ont affirmé leur désir d'une paix globale et juste et repoussé les solutions partielles.

Les ministres ont passé en revue les résultats des négociations relatives au projet de convention contre la prolifération des armes chimiques et se sont déclarés satisfaits des objectifs de cette convention. A cet égard, ils ont réaffirmé l'importance qu'il y avait à ce qu'Israël, à l'instar des autres Etats de la région, adhère à cette convention ainsi qu'au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au système international d'inspection, sur la base du principe de l'égalité, de la justice et de la sécurité pour tous les Etats de la région sans distinction. En effet, si un Etat quelconque de la région n'adhérait pas à ces deux instruments, c'est-à-dire si un Etat de la région recevait un traitement spécial, tous ces efforts perdraient leur sérieux et leur efficacité. Les ministres ont instamment demandé à Israël de se défaire de ses armes nucléaires et de soumettre ses installations nucléaires au système international d'inspection, selon un calendrier qui faciliterait l'adhésion à l'autre convention relative aux armes chimiques, ce qui permettrait d'éliminer les armes de destruction

/...

massive de la région du Moyen-Orient. Les ministres ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle fasse pression sur Israël afin de le pousser à prendre ces mesures.

Les ministres ont exprimé leur vive inquiétude devant le fait que le régime iraquien continue à ne pas se conformer aux résolutions du Conseil de sécurité relatives à son agression contre l'Etat du Koweït, qu'il ne cesse de violer les termes du cessez-le-feu qui ont été établis par la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, en continuant de détenir des citoyens koweïtiens et les ressortissants d'autres Etats, qu'il boycotte les travaux de la Commission de démarcation de la frontière entre l'Iraq et le Koweït et en rejette les conclusions, et qu'il retarde l'application des résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'indemnisation des victimes de son agression et la restitution de l'ensemble des biens koweïtiens.

Les ministres ont condamné le fait que le régime iraquien continue de faire des déclarations hostiles et à intensifier ses menaces contre le Koweït et les Etats du Conseil de coopération du golfe Arabe, mettant ainsi en péril la sécurité et la stabilité dans la région et ils déclarent leur soutien et leur appui sans réserve à l'Etat du Koweït face à ses menaces. Les ministres se sont déclarés satisfaits de l'adoption de la résolution 773 (1992) du Conseil de sécurité qui garantit l'inviolabilité des frontières internationales entre l'Etat du Koweït et l'Iraq car cette résolution contribue au rétablissement de la sécurité et de la stabilité dans la région.

Les ministres ont réaffirmé qu'il était nécessaire que l'Iraq applique intégralement sans attendre et sans procéder à des manoeuvres dilatoires, toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à son agression contre le Koweït et qu'il procède sans tarder à la libération des détenus et des prisonniers koweïtiens et autres et mette fin à cette tragédie humaine.

Les ministres ont réaffirmé leur ferme attachement à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Iraq et déclaré que c'est au régime iraquien qu'incombait l'entière responsabilité des souffrances que le peuple iraquien subit du fait du refus de ce régime d'appliquer les résolutions 706 (1991) et 712 (1991) du Conseil de sécurité.

Les ministres ont exhorté la communauté internationale à faire cesser les actes de génocide auxquels le régime iraquien se livre contre le peuple de l'Iraq, affirmant que ce régime devra assumer l'entière responsabilité des conséquences qui pourraient découler de ces actes.

Suivant avec une extrême inquiétude les mesures que l'Iran a prises dans l'île d'Abu Mussa et les récents événements survenus sur cette île, les ministres ont déclaré qu'ils rejettent totalement les mesures injustifiées que ce pays a prises dans l'île en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Etat des Emirats arabes unis, des principes du droit international et de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats, et du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des

/...

autres Etats. Ils ont condamné le recours à l'emploi et à la menace de la force et réaffirmé leur attachement au principe du règlement pacifique des différends.

Les ministres ont demandé à la République islamique d'Iran de respecter le mémorandum d'accord qui avait été conclu entre l'Emirat de Sarjah et l'Iran et réaffirmé que l'île d'Abu Mussa relevait de la souveraineté du Gouvernement de l'Etat des Emirats arabes unis depuis la création de cet Etat. Ils ont vigoureusement condamné la poursuite de l'occupation, par la République islamique d'Iran, de deux îles de la grande Tunb et de la petite Tunb qui appartiennent aux Emirats arabes unis.

Exprimant l'espoir que la République islamique modifierait sa position sur cette question, les ministres ont affirmé leur soutien sans réserve aux Emirats arabes unis, dans leurs efforts visant à préserver leur pleine souveraineté sur l'île d'Abu Mussa, et exprimé leur appui total à l'ensemble des mesures que ce pays avait prises pour faire valoir sa souveraineté sur cette île.

Les ministres ont exprimé leur vive inquiétude devant la persistance de la tragédie du peuple somali frère qui connaît la famine, la mort et la dispersion, déplorant en particulier les souffrances des femmes et des enfants.

Les ministres ont réaffirmé l'appui et le soutien de leurs Etats à la Somalie dans son épreuve douloureuse et exprimé l'espoir que ce pays frère retrouverait la sécurité et la stabilité. Ils ont réaffirmé leur détermination de continuer à apporter des secours d'urgence au peuple somali frère et exhorté la communauté internationale à accélérer la fourniture de denrées alimentaires et de médicaments. Ils ont exprimé leur appui aux efforts déployés par le Conseil de sécurité pour accroître les effectifs des forces internationales qui opèrent en Somalie en vue d'y rétablir la sécurité et la stabilité.

Exprimant leur sympathie au peuple frère de Somalie, les ministres ont exhorté toutes les forces nationales à épargner les vies humaines, à surmonter leurs différends et à accorder la priorité à l'intérêt national en vue de préserver l'unité et l'intégrité territoriale du pays. Ils les ont engagés à coopérer sans réserve avec les efforts de l'Organisation des Nations Unies visant à organiser une conférence de réconciliation nationale, conformément à la résolution 733 (1992) du Conseil de sécurité.

Les ministres ont exprimé leur extrême préoccupation devant la situation tragique qui règne en Bosnie-Herzégovine. Ils ont condamné l'agression perpétrée contre ce pays et l'annexion de territoires par la force. Ils ont condamné en outre les actes de génocide et les violations des droits de l'homme du peuple de Bosnie-Herzégovine qui ont été perpétrés par les Serbes dans ce pays.

/...

Les ministres ont approuvé les résolutions que l'Organisation des Nations Unies avait adoptées dans ce domaine, notamment la résolution 771 (1992) du Conseil de sécurité et la résolution de la Commission des droits de l'homme relative aux droits de l'homme en Yougoslavie, ainsi que les conclusions de la Conférence de Londres sur l'ex-République socialiste fédérative de Yougoslavie.

Les ministres ont exigé le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'unité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, l'application du droit international et le respect des principes de la Charte des Nations Unies, le retrait rapide de l'ensemble des forces serbes organisées et non organisées de la région et le déploiement des forces de l'Organisation des Nations Unies pour maintenir la paix et parvenir à un règlement durable qui garantisse la paix, la sécurité et le respect des intérêts de toutes les parties.

Les ministres ont affirmé l'importance de la coopération économique entre leurs Etats et, en vue de renforcer cette coopération, ils ont demandé la création d'un comité des ministres des finances et de l'économie de leurs Etats qui sera chargé de présenter ses recommandations aux gouvernements des Etats de la Déclaration de Damas. Les ministres ont convenu que c'était l'Etat du Qatar qui fixerait la date de la première réunion de ce comité et ont adopté un certain nombre de recommandations qu'ils présenteront à leurs gouvernements.

A la demande du Gouvernement des Emirats arabes unis, les ministres ont décidé de tenir leur prochaine réunion dans la ville d'Abu Dhabi.

Les ministres ont exprimé leurs remerciements et leur estime au Gouvernement et au peuple hôtes de l'Etat frère du Qatar pour leur cordialité, leur hospitalité et leur affabilité et ont déclaré qu'ils attendaient avec impatience la tenue de leur prochaine réunion.
